

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Direction des infrastructures de transport

Décision du 19 novembre 2019

relative à l'approbation des modifications des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Saint-Etienne (autoroutes A47, A72 et RN88) et de la RN 488

NOR : TRET1933480S

(Texte non paru au journal officiel)

La ministre de la transition écologique et solidaire, et le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2 ;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation ;

Vu la demande du 5 juillet 2019 de la direction interdépartementale du centre-est (DIRCE) relative à l'approbation de la modification des schémas directeurs de signalisation des voies structurantes d'agglomération de Saint-Etienne (autoroutes A47, A72 et RN88) et de la RN 488 ;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 15 octobre 2019 ;

Décident :

Article 1^{er}

Sont approuvés les modifications des schémas directeurs de signalisation des autoroutes, A47 et A72 et des routes nationales, RN88 et RN 488, figurant en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers du Centre-Est, qui est chargé de son exécution.

Article 3

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le : 19 novembre 2019

La ministre de la transition écologique et
solidaire,
Pour la ministre et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

et

Le secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la
transition écologique et solidaire, chargé des
transports,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
La directrice des infrastructures de transport,

Signé

Sandrine CHINZI